

Direction générale des Politiques externes de l'Union
Direction du Soutien à la démocratie
Unité Actions démocratie et élections

ELECTIONS EN HAÏTI

DELEGATION D'OBSERVATION DES ELECTIONS PARLEMENTAIRES (2ème tour) et PRÉSIDENTIELLES (1er tour) HAÏTI

25 OCTOBRE 2015

RAPPORT DE MADAME IZASKUN BILBAO BARANDICA

PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION

Annexes:

- I. Listes des participants
- II. Programme de travail de la délégation
- III. Déclaration de la Présidente de la délégation d'observation des élections du Parlement européen lors de la conférence de presse du 27 octobre 2015
- IV. Déclaration préliminaire de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne

Introduction

Le 25 Octobre 2015, les électeurs Haïtiens étaient appelés à élire le Président de la République, ainsi que 20 des 30 Sénateurs, tous les membres (119) de la Chambre des députés et des maires. Ce scrutin fait partie d'un calendrier électoral complexe, décidé en mars 2015.

Suite à l'invitation des autorités d'Haïti et à la décision de la Haute Représentante de l'UE et Vice-Présidente de la Commission Mme Federica Mogherini de déployer une Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOE UE), la Conférence des présidents du Parlement européen a autorisé le 10 Septembre 2015 l'envoi d'une délégation du PE pour observer le vote du 25 Octobre en Haïti.

La délégation comprenait Mme Izaskun BILBAO BARANDICA, ALDE, Présidente de la Délégation, M. Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA-CONSUEGRA, PPE, M. Gabriel MATO, PPE, M. Pier Antonio PANZERI, S&D, Mme Kashetu KYENGE, S&D et Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL.

La délégation du Parlement européen a observé les élections en Haïti dans le cadre de la MOE UE, présente dans le pays depuis le 12 juillet 2015 et dirigée par la Chef Observatrice, Madame Elena VALENCIANO. Pour le scrutin du 25 Octobre, la délégation du PE s'est jointe aux 80 observateurs de 25 États membres de l'Union européenne et de la Norvège qui ont été déployés par la MOE UE dans l'ensemble du pays.

La délégation du Parlement européen observe les élections conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections et le Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux. Les membres de la délégation du PE ont signé le Code de conduite des députés du Parlement européen qui participent à des missions d'observation des élections, conformément à la décision de la Conférence des présidents du 13 septembre 2012.

Contexte politique et électoral

Les enjeux des élections haïtiennes en 2015 sont considérables. Après avoir été reporté pendant des années, le renouvellement démocratique des institutions politiques est considéré comme essentiel à la stabilisation de la démocratie fragile et à la relance de l'économie de ce pays, le plus pauvre de l'hémisphère occidental.

La précédente législature de la Chambre des députés s'est terminée le 12 janvier 2015. Pour le Sénat, des élections auraient déjà dû avoir lieu en 2012 pour un tiers (10) des sièges. Le mandat de 10 autres sénateurs a pris fin en janvier 2015, rendant l'institution incapable de fonctionner. Finalement, le mandat des autorités municipales (maires, conseils municipaux, conseils des sections communales) a expiré en 2011. Depuis, la majorité des maires étaient remplacés par des représentants nommés par le gouvernement.

En décembre 2014, le président Joseph Martelly a créé une commission consultative chargée de proposer des solutions pour sortir de l'impasse. Celles-ci comprenaient la formation, en Janvier 2015, d'un nouveau gouvernement consensuel de transition ainsi que la constitution d'un nouveau conseil électoral nommé par des groupes de la société civile. Pierre-Louis

Opont a été élu président du nouveau Conseil électoral provisoire (CEP). Le CEP a arrêté le calendrier électoral, assez complexe, prévoyant un premier tour des élections législatives le 9 août 2015, un deuxième tour des élections législatives et le premier tour des élections présidentielles le 25 Octobre, ainsi que le deuxième tour des présidentielles le 27 décembre. Les élections locales étaient prévues, elles aussi, pour le 25 octobre. Finalement, l'élection des maires a eu lieu à cette date, tandis les élections pour les conseils des sections communales ont été reportées au 27 décembre 2015.

Le premier tour des législatives le 9 août 2015, a été entaché de nombreux incidents, parfois violents. Le Parlement Européen n'a pas observé ce tour. Des attaques violentes, actes de vandalisme et vols de bulletins et d'urnes ont provoqué des retards, des interruptions et la fermeture de plusieurs bureaux de vote. Puisque ces événements n'ont pas empêché le déroulement du scrutin dans la grande majorité des centres de vote, ils n'ont pas entraîné l'invalidité du scrutin entier. Les observateurs de la MOE UE ont évalué les opérations de vote et de dépouillement de manière globalement positive. Le CEP a réagi en prenant des mesures fortes - 16 candidats considérés comme responsables d'incidents violents graves ont été exclus des élections et une répétition du premier tour des législatives a été annoncée pour 25 circonscriptions pour la Chambre des députés et pour un siège au sénat. *Ces mesures du CEP ont apparemment donné un signal clair que la violence aux élections n'est pas avantageuse et ont contribué à que le vote du 25 octobre se déroulé dans le calme.*

Le cadre juridique des élections est généralement considéré comme conforme aux normes internationales. Les membres de la Chambre des députés sont élus dans 119 circonscriptions uninominales, tandis que les membres du Sénat sont élus dans dix circonscriptions de trois membres. Pour le président et les députés, les règles du scrutin majoritaire s'appliquent : les candidats doivent obtenir 50 % des votes valables, ou avoir une avance d'au moins 25 % sur le nombre des votes valables du candidat figurant en deuxième place, sinon, un deuxième tour est organisé opposant les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Pour les élections présidentielles, le CEP a autorisé 54 candidats dont 4 femmes. Quinze candidats ont vu leur candidature rejetée, y compris des personnalités comme Jacky Lumarque, proche de l'ancien président René Préval, et l'ancien Premier ministre Laurent Lamonthe. 128 partis ont été autorisés par le CEP à se présenter aux élections législatives (232 candidats, dont 23 femmes, pour le Sénat, et 1621 candidats, dont 129 femmes, pour la Chambre). Le CEP a rejeté des centaines de candidatures de tous les partis, y compris par exemple celle de l'épouse du président, Sophia Martelly, qui souhaitait se présenter au Sénat.

Le programme de travail de la délégation

La délégation du PE était présente en Haïti du 22 au 28 Octobre. Le programme de travail de la délégation figure en annexe.

La délégation a rencontré la Chef Observatrice Mme Elena VALENCIANO à plusieurs reprises et s'est entretenue avec l'équipe cadre de la MOE UE, sous la direction de M José Antonio DE GABRIEL avec le Chef de la Delegation de l'UE en Haïti, M Vincent DEGERT et les ambassadeurs des États Membres, dont le briefing a été très apprécié. La délégation s'est aussi rendue au Conseil électoral provisoire (CEP) pour une rencontre avec son président Pierre-Louis Opont.

En outre, la délégation du PE a rencontré les autorités politiques du pays, notamment le Président Joseph MARTELLY et le Premier ministre Evans PAUL .

La délégation a également rencontré les principaux candidats à la présidence et a eu aussi une discussion avec plusieurs représentants de la société civile d'Haïti.

La Présidente de la délégation du PE a participé à une rencontre de tous les chefs de missions d'observation électorale, notamment de l'Organisation des états américains et de l'Organisation internationale de la francophonie.

La délégation du Parlement européen se réjouit du franc dialogue pendant tous ces entretiens. La délégation souhaite également signaler que les relations de travail avec la Mission d'observation des élections de l'Union européenne en Haïti et avec la Délégation de l'UE en Haïti ont été excellentes.

La journée électorale du 25 octobre

Le jour de l'élection, la délégation a été déployée dans la capitale et ses alentours, dans le département de l'Ouest - à Port au Prince et à Petion Ville, Kenscoff et Croix de Bouquets. Les infrastructures du pays étant insuffisantes et les bureaux de vote étant très petits, la délégation s'est partagée en quatre équipes qui ont observé le processus électoral - l'ouverture des bureaux de vote à 06h00, le vote, la fermeture et le dépouillement des voix.

L'accueil réservé aux observateurs européens dans les bureaux de vote visités était plutôt amical. La plupart des bureaux étaient installés dans des locaux exigus, souvent trois ou quatre bureaux de vote dans une seule petite salle de classe. La journée était exceptionnellement chaude pour la saison. Les observateurs du Parlement européen ont constaté une ambiance globalement paisible dans les bureaux de vote visités, et une organisation somme toute acceptable du processus de vote, mais également un encombrement, des conditions logistiques insuffisantes et le peu de souci, de la part des électeurs, pour le secret du vote. Le dysfonctionnement le plus frappant constaté par la Délégation était caractérisé par la présence massive de délégués des partis politiques (les "mandataires") dans les bureaux de vote. Leur présence, parfois intimidatrice vis-à-vis des électeurs, et le risque de double vote de leur part ont, sans aucun doute, perturbé le bon déroulement du vote.

Les équipes du Parlement européen n'ont pas observé d'incidents violents. La Délégation se félicite du rôle joué par les forces de l'ordre pour garantir un scrutin plus calme par rapport à celui du 9 août. Le taux de participation était très faible.

Les observations de la délégation du Parlement européen étaient en accord avec celles de la MOE UE et les députés ont appuyé les conclusions préliminaires de celle-ci: la journée électorale s'est déroulée dans une ambiance calme, et était globalement bien organisée, mais la participation "peine à décoller". Les observateurs ont constaté le respect du pluralisme et la neutralité de l'administration électorale; la sécurité a été assurée dans tout le pays.

Présentation des conclusions préliminaires de la MOE UE

La Chef Observatrice de la Mission d'observation des élections de l'UE Mme Elena VALENCIANO et la Présidente de la délégation du Parlement européen Mme Izaskun BILBAO ont tenu une conférence de presse le 27 Octobre. La délégation du Parlement européen a appuyé pleinement les conclusions préliminaires de la MOE UE.

Dans sa déclaration, la Mission de l'Union européenne a mis l'accent sur le climat de sérénité, le progrès considérable que représente ce vote comparé au celui du premier tour des législatives le 9 août, la présence excessive des mandataires des partis, quelques lacunes dans la législation électorale et aussi la faible participation, signe d'un éloignement considérable entre l'électorat et ses élus.

Dans sa déclaration, la Délégation du Parlement européen a souligné l'importance que le Parlement attache au soutien au processus démocratique en Haïti et le fait que ces élections étaient paisibles, tout en saluant la présence pour la première fois des mesures en faveur de la participation des femmes. Le Parlement européen a également invité les nouveaux élus à travailler pour trouver un consensus entre les partis politiques et la société civile, afin d'améliorer la gouvernance du pays. Il a été également noté que l'Union européenne reste un partenaire privilégié d'Haïti et que le peuple haïtien peut compter sur son soutien pour l'accompagner sur le chemin de réformes.

Les textes de ces deux déclarations figurent en annexe.

Résultats préliminaires des élections et conclusions à ce stade

Les résultats définitifs de ces élections ne sont pas encore annoncés officiellement par le CEP (*ceci est à vérifier avec la MOE*).

Seulement 28% des électeurs se sont rendus aux urnes le 25 octobre, même si en Haïti les élections présidentielles sont considérées comme les plus importantes. C'est un signe de malaise politique dans le pays et de grande distance entre son élite et les citoyens.

Un deuxième tour des présidentielles devrait avoir lieu entre Jovenel Moïse (32,8%), candidat du parti au pouvoir PTHK, et Jude Célestin (25,3%), candidat de l'opposition LAPEH, soutenu par d'autres partis. Jovenel Moïse pourrait essayer de mobiliser des électeurs qui se sont abstenus jusqu'à présent, tandis que Jude Célestin pourrait bénéficier du transfert des voix d'autres candidats d'opposition au premier tour.

Pour les législatives, les résultats préliminaires montrent l'absence d'une majorité claire à la Chambre. PTHK et Vérité sont les seuls partis à avoir un nombre d'élus suffisant pour créer des groupes parlementaires. Au Sénat, 14 nouveaux sénateurs sont élus, partagés entre les partis proches du pouvoir et ceux de l'opposition. Pour l'instant, une seule femme est élue à la Chambre basse et une seule autre reste en course au Sénat.

Le CEP a créé une commission chargée de recevoir les doléances sur d'éventuelles fraudes. 162 plaintes ont été reçues, dont 43 ont été jugées fondées et acheminées vers le centre de tabulation des votes pour examen; ces plaintes ne portent pas sur les élections présidentielles.

A la clôture de la période légale de dépôt de plaintes pour les présidentielles, le bureau de contentieux a reçu deux contestations, y compris une de Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas (7% des voix), qui accuse Jovenel Moïse de fraudes massives.

Pendant le mois de novembre, plusieurs manifestations, certaines violentes, ont été organisées en Haïti par les candidats de l'opposition, y compris Jude Célestin, qui prétendent qu'il y a eu des fraudes massives pendant le scrutin de 25 octobre et demandent la création d'une commission spéciale. Cette situation est à suivre de près.

Le 27 décembre 2015, le deuxième tour des présidentielles, un deuxième tour des législatives dans certaines circonscriptions ainsi que des élections locales devaient avoir lieu, mais elles ont été reporté au 24 janvier 2016. La Mission d'observation des élections de l'UE restera en Haïti jusqu'à la fin du processus électoral et présentera deux mois un rapport final sur ces élections. La Délégation d'observation des élections du Parlement européen suivra ce travail et présentera, si nécessaire, des recommandations.

L'Union européenne reste un partenaire privilégié d'Haïti. 420 millions d'euros ont été alloués pour la période 2014 - 2020 dans le cadre du 11ème fond européen de développement. Haïti se trouve dans un moment crucial de son histoire. La Délégation du Parlement a passé un message clair aux autorités et aux candidats: après les élections, il faudra travailler pour trouver un consensus entre les partis politiques et la société civile, afin de d'améliorer la gouvernance du pays. Un processus de réforme constitutionnelle est nécessaire, qui puisse apporter plus de stabilité au pays, y compris un cycle électoral simplifié. L'UE devra accompagner ce processus.

PARLEMENT EUROPEEN

ELECTIONS PARLEMENTAIRES (2ème tour)

ELECTIONS PRESIDENTIELLES (1er tour)

HAÏTI

DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

25 Octobre 2015

LISTE DE PARTICIPANTS

Députés

M. Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA-CONSUEGRA, PPE

M. Gabriel MATO, PPE

M. Pier Antonio PANZERI, S&D

Mme Kashetu KYENGE, S&D

Mme Izaskun BILBAO BARANDICA, ALDE

Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL

SECRETARIAT

Mme Cristina CASTAGNOLI, Administrateur

M. Michayl CHRISTOV, Administrateur

Mme Ainhoa MARKULETA, Assistante

GROUPES POLITIQUES

M. Juan SALAFRANCA, PPE

Mme Itziar MUÑOA SALAVERRIA, ALDE

INTERPRETERS

Mme Desideria SPOSITO D'OULTREMONT

Mme Hélène SOLDANO

PARLEMENT EUROPÉEN

ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES (2^{ème} tour)
ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES (1^{er} tour)

DÉLÉGATION D'OBSERVATION ÉLECTORALE EN HAÏTI

25 Octobre 2015

PROGRAMME DÉ TRAVAIL

Députés

Mme Izaskun BILBAO BARANDICA, ALDE
Présidente de la Délégation du Parlement européen

M. Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA-CONSUEGRA, PPE

M. Gabriel MATO, PPE

M. Pier Antonio PANZERI, S&D

Mme Kashetu KYENGE, S&D

Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL

Secrétariat

Mme Cristina CASTAGNOLI, Administrateur

M. Michayl CHRISTOV, Administrateur

Mme Ainhoa MARKULETA, Assistante

Groupes politiques

M. Juan SALAFRANCA, PPE

Mme Itziar MUÑOA SALAVERRIA, ALDE (TBC)

Interprètes

Mme Francesca SPOSITO D'OULTREMONT

Mme Hélène SOLDANO

Jeudi 22 octobre 2015

Programme du Secrétariat

09:00 Réunion préparatoire avec l'équipe cadre de la mission d'observation électorale pour la préparation du programme

11:00 Réunion avec le *service provider*

16:00 Réunion avec chauffeurs et guides

Arrivée des Membres

Vendredi 23 octobre 2015

8:30 *Départ de l'Hôtel vers la Délégation de l'UE*

9:00 **Réunion avec le Chef de la Délégation de l'Union européenne en Haïti, S. E. M. Vincent DEGERT et avec les Ambassadeurs des États membres**

Lieu : Délégation de l'UE

13:15 **Réunion avec S E M. Evans PAUL,
Premier Ministre**

Lieu : Primature

14:45 **Rencontre avec S E M. Michel Joseph MARTELLY,
Président de la République**

Lieu : Cabinet du Président

17:00 **Rencontre avec M. Pierre Louis OPONT,
Président du CEP (Conseil Électoral Provisoire).**

Lieu : Bureau du CEP, Pétion-Ville

19:30 **Dîner de travail offert par M. Vincent DEGERT,
Chef de Délégation de l'Union européenne à Haïti.**

Lieu : Résidence de l'Ambassadeur. 6, rue Métraux - Bourdon

Samedi 24 octobre 2015

Réunions avec les candidats à la présidence

Lieu : siège de la MOE UE (6ème étage de l'hôtel Royal Oasis).

09:00 **Mme Maryse NARCISSE,**

candidate à la présidence du parti politique **Fanmi Lavalas.**

10:00 **M. Jude CELESTIN,**

candidat à la présidence du parti politique **LAPEH.**

- 11:15 **M. Jovenel MOÏSE**,
candidat à la présidence du parti politique **PHTK**.
- 13:00 **M. Jean Henry CEANT**,
candidat à la présidence du parti politique **Renmen Ayiti**.
- 14:15 **Déjeuner avec les représentants de la société civile :**
RNDDH, POHDH, CONHANE, CNDDH, OCID, ISC, CEDH, Jurimédia
*Lieu : The View restaurant, Complexe le Belvédère,
7^{ème} étage. Angles rues Chavannes et Clerveaux,
Pétion-Ville*
- 15:30 **Réunion de la Délégation avec l'équipe cadre de la Mission
d'Observation Électorale de l'Union Européenne**
Lieu : siège de la MOE UE (6ème étage de l'hôtel Royal Oasis)
- 16:30 **Rencontre avec les autres missions d'observation internationale**
(Présidents de délégation uniquement)
Lieu : siège de la MOE UE (6ème étage de l'hôtel Royal Oasis)
- 19:30 **Réception offerte par l'ambassadeur d'Espagne**
avec la Chef de la Mission Électorale et Membres de la Délégation du
Parlement européenne

Dimanche 25 octobre 2015 *** JOUR DES ÉLECTIONS ***

05:20 *Départ de l'Hôtel*

06:00 **Ouverture officielle des bureaux de vote à Pétion Ville des 4 teams**

08:00 *Retour à l'hôtel et remise des formulaires de l'ouverture*
Départ des 4 équipes:

Équipe 1: Pétion - Ville / Port au Prince / Leogane / Gressier (2 voitures)

Mme BILBAO BARANDICA
M. PANZERI + 2 Interpretes
Mme CASTAGNOLI
Mme MUÑO A SALAVERRIA

Équipe 2: Pétion- Ville / Kenscoff (1 voiture)

M. DÍAZ DE MERA
M. MATO
M. SALAFRANCA

Équipe 3 et Équipe 4: Pétion - Ville / Croix des Bouquets (2 voitures)

Mme VERGIAT
Mme KYENGE
M. CHRISTOV

Mme MARKULETA

16:00 **Fermeture des bureaux de vote et observation du dépouillement**
(finalisé à 19:00)

19:30 **Réunion de la délégation**
Évaluation du processus électoral et débriefing des Membres

Lundi 26 octobre 2015

09:30 **Réunion interne de la délégation** pour la préparation de la déclaration préliminaire conjointe

11:30 **Réunion avec la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne pour la préparation de la déclaration préliminaire conjointe**

Mardi 27 octobre 2015

10:00 **Conférence de presse** conjointe du Chef de la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne et de la Présidente de la Délégation du Parlement européen pour l'Observation des Élections, au cours de laquelle sera présentée la déclaration préliminaire conjointe

Fin du programme des Députés

15:30 Réunion du Secrétariat avec l'IOM sur des questions logistiques et budgétaires



**Déclaration de Mme Izaskun BILBAO BARANDICA
Présidente de la Délégation d'observation électorale du Parlement européen**

**Elections en HAÏTI
25 octobre 2015**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le peuple haïtien pour son accueil très chaleureux.

Notre délégation de 6 Députés du Parlement européen, issus de différents groupes politiques, est intégrée dans la Mission d'observation électorale de l'Union européenne présidée par Mme Elena Valenciano.

En tant que parlementaires, le but de notre participation est d'apporter un regard et une appréciation politiques, tout en restant objectifs, et de compléter ainsi les efforts de la mission d'observation de l'Union européenne. Notre présence témoigne aussi de l'importance que le Parlement européen attache au soutien et à l'accompagnement par l'Europe du processus démocratique en Haïti.

La délégation du Parlement européen soutient pleinement la déclaration préliminaire qui vient d'être présentée par ma collègue Elena Valenciano et son équipe.

Au cours de son séjour, la délégation du Parlement a rencontré les autorités politiques, électorales et des candidats à l'élection présidentielle ainsi que des représentants de la société civile.

La délégation a observé la journée électorale en se déployant dans différents endroits du pays. Nous félicitons le peuple haïtien, ses autorités politiques et électorales ainsi que les forces de l'ordre d'avoir réussi à mener à bien ces élections dans des circonstances pacifiques.

Nous aurions espéré que plus d'électeurs exercent leur droit de participer à ce vote pacifique pour élire leurs représentants et pour accélérer le progrès du pays et l'amélioration de la vie de ses citoyens.

La Délégation du Parlement salue la présence pour la première fois des mesures en faveur de la participation des femmes et encourage leur participation active à tous les niveaux de la vie politique du pays.

Haïti se trouve dans un moment crucial de son histoire. La Délégation du Parlement a passé un message clair aux autorités et aux candidats présidents : après les élections, il faudra travailler pour trouver un large consensus avec tous les partis politiques et groupes sociaux, afin de renforcer l'Etat de droit et d'améliorer la gouvernance du pays. Si Haïti décide d'entreprendre un processus de réforme constitutionnelle qui puisse porter plus de stabilité au pays, y compris un cycle électoral simplifié, nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

L'Union européenne reste un partenaire privilégié d'Haïti. Pour cela, 420 millions d'euros ont été alloués pour la période 2014 - 2020 dans le cadre du 11ème fond européen de développement.

Le peuple haïtien peut compter sur l'Union européenne et son Parlement pour l'accompagner sur ce chemin de réforme.

Merci beaucoup.



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Haïti 2015
Elections générales

Annexe 4

DECLARATION PRELIMINAIRE

**Une journée électorale calme et globalement bien organisée
dont la participation peine à décoller**

Port-au-Prince, le 27 octobre 2015

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

- Le scrutin du 25 octobre (1^{er} tour des présidentielles, 2^{ème} tour des législatives ou répétition du 1^{er}, municipales) s'est déroulé dans un climat de sérénité notable, comparé à la journée du 9 août. Malgré un certain nombre d'incidents, la violence est restée limitée et localisée, sans grandes conséquences sur le processus électoral. A cet égard, la MOE UE salue la présence renforcée, la vigilance et la réactivité de la Police nationale d'Haïti (PNH) qui a lancé un signal fort contre la violence. La réduction drastique du nombre d'incidents et de leur gravité, ainsi que l'action décisive des forces de l'ordre, doivent marquer un tournant dans une culture électorale haïtienne où les scrutins ont souvent été entachés de violences. La MOE UE, qui observera également la tabulation des résultats et la période du contentieux, encourage les candidats et leurs sympathisants à poursuivre leur engagement dans le processus dans le respect des normes qui l'encadrent.
- Le Conseil Electoral Provisoire (CEP), objet de fortes critiques après le premier tour des législatives, a su tirer les leçons des dysfonctionnements du 9 août et créer les conditions favorables à un scrutin paisible et ordonné. L'expérience accumulée et une formation renforcée sont à la base d'une amélioration sensible de la performance de l'administration électorale. Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement la conduite du vote et du dépouillement, ainsi que la transparence de ces opérations.
- Le CEP a, pour la première fois, fait usage de son pouvoir réglementaire en publiant une directive sur les mandataires. Il a également remis les mandats aux partis politiques à temps et a affiché les listes électorales un mois avant le scrutin, comme prévu par le décret électoral. Cependant, des problèmes de communication et d'organisation ont affecté la mise en œuvre de plusieurs initiatives positives, tels le recrutement d'orienteurs et le renforcement des activités de sensibilisation. La présence encore excessive des mandataires, découlant directement du nombre élevé de candidats et de partis, demeure également problématique et impose dès lors une réflexion sur une rationalisation à l'avenir.
- Malgré les efforts déployés afin d'améliorer la qualité des infrastructures, la plupart des bureaux de vote se trouvaient toujours dans des espaces exigus présentant un accès difficile. Les électeurs devaient ainsi se munir de patience avant de pouvoir accéder à leur bureau de vote où le manque d'espace ne garantissait que partiellement le secret du vote.

- En dépit de l'amélioration évidente des conditions de sécurité, la participation électorale n'a pas pris l'ampleur espérée. La faible participation observée confirme la tendance des derniers cycles électoraux et signale la persistance de l'éloignement entre l'électorat et ses représentants.
- La MOE UE salue la répétition, sur décision du CEP, du premier tour des élections législatives dans certaines circonscriptions particulièrement touchées par des incidents ou des irrégularités durant le scrutin du 9 août. Cette mesure ainsi que la radiation par le Conseil de 16 candidats aux législatives ont contribué à dissuader les actes de violence visant des bénéficiaires électoraux. Néanmoins, la MOE UE déplore l'absence de poursuites pénales contre les responsables de ces actes, et encourage une action plus déterminée du parquet à cet effet.
- Lors de la campagne électorale, les libertés d'expression et d'assemblée ont généralement été respectées, tous les candidats ayant pu organiser des réunions publiques librement. La campagne présidentielle n'a connu que des incidents mineurs, notamment des heurts sans conséquence entre partisans. Toutefois, les observateurs de la MOE UE ont parfois relevé un climat de tension palpable, notamment dans les zones de reprise du premier tour des législatives. Ces tensions, dues dans une grande mesure au manque de sanctions efficaces contre les auteurs de troubles, ont souvent débouché sur des affrontements entre partisans ou contre les représentants de l'Etat. Comme au premier tour des législatives, le financement public, qui n'a représenté qu'une contribution minimale aux dépenses de campagne, a été déboursé tardivement, à moins de deux semaines du scrutin. La MOE UE regrette qu'aucune procédure de vérification des dépenses ou de publication des rapports financiers ne soit prévue par le CEP à l'heure actuelle.
- Le critère de la décharge a été la principale raison du rejet des candidatures présidentielles. La MOE UE regrette que la procédure actuelle d'obtention de la décharge constitue un levier politique qui permet au Parlement de bloquer certaines candidatures. Il serait approprié, d'une part, d'éliminer cette condition désuète qui représente *de facto* un obstacle à l'exercice du droit fondamental de se porter candidat et, d'une autre, de renforcer le contrôle financier de la gestion des comptes et ordonnateurs des fonds publics.
- La couverture de la campagne électorale a été généralement caractérisée par la pluralité de l'information offerte aux électeurs par les médias haïtiens. Ceux-ci ont pu exercer leur travail dans un climat de respect de la liberté d'expression et sans limitations du libre exercice du journalisme. Néanmoins, malgré leurs efforts pour couvrir la campagne de manière inclusive, plus de la moitié des médias analysés par la MOE UE ont fait preuve de partialité informative en faveur de certains candidats présidentiels.
- Malgré la reconnaissance par la Constitution d'un quota de 30% à tous les niveaux de la vie politique, les femmes n'ont représenté que 7% des candidats à l'élection présidentielle, 10 % des candidats au Sénat et 8% des candidats à la députation. Pour le deuxième tour des élections législatives, seules deux femmes se sont qualifiées pour le Sénat et quatre à la députation.
- La tabulation des résultats du premier tour des législatives a été réalisée par le Centre de Tabulation des Voix (CTV), de manière transparente et bien organisée. La MOE UE salue la transparence dont le CEP a fait preuve en publiant en ligne tous les procès-verbaux comptabilisés par le CTV, et encourage l'autorité électorale à poursuivre cette pratique.
- Le contentieux des résultats a mis en évidence le manque d'uniformité dans la prise des décisions, parfois même sans argumentation solide, mais aussi l'influence exercée sur les instances contentieuses par certains candidats. Un contrôle juridictionnel indépendant du contentieux

électoral fait défaut, défaillance qui fragilise cette importante étape du processus, et qui est contraire aux bonnes pratiques internationales en matière d'élections démocratiques.

EVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

I. CAMPAGNE ELECTORALE

Initialement prévue du 24 septembre au 23 octobre, la campagne présidentielle a été avancée par le CEP au 9 septembre pour donner plus de temps aux candidats. D'une manière générale, les libertés d'expression et d'assemblées ont été respectées. Par manque de fonds autant que de réelle stratégie électorale, très peu de candidats ont mis cette mesure à profit, et la campagne n'a vraiment démarré que fin septembre. Elle n'a de fait pris de l'ampleur que dans la semaine précédant le scrutin. Si presque tous les candidats présidentiels ont apposé leurs affiches dans les rues, moins d'une quinzaine peuvent se targuer d'avoir organisé des activités de campagne, et encore moins une vraie campagne de terrain. Une poignée de candidats, dont deux se sont retirés, a choisi d'organiser un mouvement de contestation du processus électoral en réaction à la gestion du premier tour des législatives.

En dépit d'une criminalité ordinaire en hausse comparé à la période pré-électorale du premier tour, la campagne présidentielle n'a connu que des incidents mineurs. Toutefois, les observateurs de la MOE UE ont relevé par endroits un climat de tension palpable. Ceci a été le cas tant dans les zones de reprise du premier tour que dans les circonscriptions en ballottage. Ces tensions, qui ont parfois débouché sur des affrontements entre partisans ou contre les représentants de l'Etat, ont souvent été dues à la perception que les auteurs de troubles du premier tour n'avaient pas été sanctionnés. La MOE UE a également reçu des allégations crédibles de gangs à la solde de candidats semant la terreur et a observé elle-même des situations d'intimidation. Par ailleurs, des décisions prises par le pouvoir exécutif, en particulier la création par décret présidentiel de cinq nouvelles communes et l'interdiction d'importer par voie terrestre certains produits en provenance de la République dominicaine, ont engendré dans les localités concernées des situations de violence quasi-quotidienne.

En dépit de l'enjeu national, la campagne présidentielle a peu mobilisé. Comme pour les élections législatives, les candidats ont privilégié l'affichage intensif, surtout dans les zones urbaines, et les campagnes de proximité. Comme lors du premier tour des élections législatives, les interlocuteurs de la MOE UE ont critiqué le fait que les candidats proches du pouvoir aient disposé de plus de moyens que les autres¹. Les observateurs de la MOE UE ont noté qu'un certain nombre de candidats présidentiels avaient effectué leurs tournées en compagnie de leurs candidats législatifs ou municipaux, démontrant l'effet d'entraînement de l'élection présidentielle pour les autres élections. Si la présence du Président Martelly à certains meetings de Jovenel Moïse du Parti haïtien Tèt Kale (PHTK) a permis d'attirer les gens, d'autres candidats² ont eux aussi organisé un ou plusieurs meetings dépassant le millier de participants, semblant indiquer qu'ils disposaient de fonds et de soutiens conséquents.

Alors que la période de l'entre-deux-tours avait vu des tentatives infructueuses de rassemblements entre candidats présidentiels, la période de campagne a été plus propice à des rapprochements entre candidats de tous niveaux. Plus qu'un rassemblement basé sur une ligne idéologique ou partisane, il s'agissait avant tout de soutenir le candidat qui semblait être en meilleure position pour gagner. Ce phénomène, qui a été renforcé par la désaffection de l'ensemble des partis vis-à-vis de

¹ Cette inégalité de ressources a été particulièrement visible au niveau des candidats à la députation en ballottage.

² Il s'agissait en particulier de Jean-Charles Moïse (Pitit Dessalines), d'Éric Jean-Baptiste (Mouvement d'Action socialiste), de Jude Célestin (Ligue alternative pour le Progrès et l'Émancipation d'Haïti), de Jean Henry Céant (Renmen Ayiti), de Steeve Khawly (Réseau national Bouclier) et de Sauveur Pierre Etienne (l'Organisation du Peuple en lutte (OPL)).

leurs candidats, dont la plupart ont dû financer leur campagne seuls, s'est accru dans la semaine précédant le scrutin³.

Financement de la campagne

Comme au premier tour des législatives, le financement public pour les campagnes présidentielles et municipales a été déboursé moins de deux semaines avant le scrutin et n'a représenté qu'une contribution minimale aux dépenses de campagne⁴. Beaucoup de candidats ont dénoncé le fait que leurs concurrents se soient financés à l'aide de fonds d'origine illégale, qui dans certains cas reposaient sur des pratiques d'extorsion. L'ensemble des candidats aux législatives interrogés par la MOE UE ont indiqué avoir respecté le plafonnement de dépenses prévu par le décret électoral. Il est notable que peu de candidats considèrent les dons provenant de proches comme un financement privé tombant sous le coup dudit décret. La MOE UE déplore qu'aucune procédure de vérification des dépenses ou de publication des rapports financiers, qui pour la plupart des candidats législatifs ont tous été soumis, n'est prévue par le CEP à l'heure actuelle.

II. L'ADMINISTRATION ELECTORALE

Après le scrutin du 9 août le CEP a dressé le bilan de sa performance et s'est engagé à remédier aux faiblesses identifiées. Cette démarche a impliqué le personnel du Conseil à tous ses niveaux et fut à la base de nombreuses mesures pour améliorer le processus électoral en cours.

Suite aux problèmes liés à la gestion des mandataires des candidats lors du scrutin du 9 août, le cadre technique et réglementaire les concernant a été largement révisé : pour la première fois, le CEP a fait usage de son pouvoir réglementaire en publiant des normes qui encadrent la présence des mandataires dans les bureaux de vote. Ces règles, communiquées et acceptées par la majorité des partis politiques, ont contribué à un meilleur déroulement des opérations au sein des bureaux de vote. Le CEP a également distribué les mandats aux partis politiques dans des délais opportuns, et a mis en œuvre des garde-fous contre leur falsification ainsi que de mesures visant à réduire le risque de vote multiple des mandataires.

La MOE UE salue la décision du CEP d'organiser des répétitions d'élections législatives dans les circonscriptions particulièrement touchées par des incidents ou des irrégularités causant la disparition ou la mise à l'écart d'un grand nombre de procès-verbaux. Cette mesure a certainement contribué à réduire les actes de violence qui ont traditionnellement découragé les électeurs de se rendre aux urnes et les propriétaires d'immeubles et de moyens de transports de les mettre à disposition à des fins électorales. La radiation de 16 candidats aux législatives a également renforcé le message que la violence ne sera nullement tolérée même s'il est regrettable que ces radiations n'aient pas été effectuées suite à une décision judiciaire. Le CEP a en outre communiqué des mises en gardes à quelques partis politiques dans les départements les plus touchés par la violence.

En dépit de la volonté du CEP d'améliorer le processus électoral, une organisation insuffisante a réduit l'efficacité de plusieurs initiatives positives. La communication entre le CEP et ses bureaux départementaux et communaux (BED et BEC) demeure inadéquate, avec des instructions souvent tardives impliquant des délais très courts. Par exemple, le recrutement des orienteurs, décidé par le CEP depuis fin août, n'a été communiqué aux BED et BEC que début octobre. Le CEP a néanmoins amélioré sa communication avec les partis politiques en organisant plusieurs séances informatives sur les nouvelles dispositions adoptées.

³ Les regroupements autour de candidats présidentiels ont surtout concerné Jovenel Moïse, Jude Célestin et, dans une moindre mesure, Jean-Charles Moïse.

⁴ Ce financement n'a par exemple pas permis aux candidats municipaux de rembourser leurs frais d'inscription.

La communication tardive concernant la permanence du personnel ou le remplacement d'agents sanctionnés a affecté les préparatifs: certains changements d'effectifs n'ont été annoncés que quelques jours avant le scrutin, incitant de nombreux superviseurs non-retenus à saboter la formation des membres de bureaux de vote. Le retard dans le paiement du personnel vacataire a également engendré d'importantes frustrations qui auraient pu mettre en danger les préparatifs et le déroulement du scrutin. Le paiement tardif des membres de BED et de BEC est également regrettable.

Le CEP a renforcé son programme de sensibilisation, notamment à travers des spots informatifs à la radio et à la télévision. Néanmoins, la production tardive et la diffusion insuffisante ont limité l'impact potentiel de ces initiatives.

L'affichage des listes électorales s'est effectué un mois avant le scrutin, comme le prévoit le décret électoral. Les outils informatiques (SMS, site internet ou centre d'appel), mis à la disposition des électeurs afin de les aider à identifier leur centre de vote, ont également été opérationnels à temps.

III. DEPÔT DES CANDIDATURES A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'inscription des candidatures à l'élection présidentielle s'est déroulée du 11 au 20 mai 2015. Le CEP a reçu 70 candidatures, dont il a initialement rejeté treize. Tout électeur a pu contester une déclaration de candidature dans un délai de 72 heures après la clôture de l'inscription, auprès du Bureau du Contentieux Electoral Départemental (BCED) Ouest⁵. Un deuxième degré de juridiction au niveau du Bureau du Contentieux Electoral National (BCEN), même si pas expressément prévu par le décret électoral, a été *de facto* appliqué.

Le critère de la décharge a été la principale raison du rejet des candidatures. Le cadre juridique, basé sur des réglementations archaïques⁶, impose à tous les candidats qui ont été comptables ou ordonnateurs de deniers publics, le dépôt d'une décharge de gestion lors de l'inscription de la candidature. Deux organes ont la compétence de délivrer cette décharge : les deux Chambres législatives, après la validation du rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) par une commission parlementaire mixte, pour les ministres, ou la CSCCA, pour les fonctionnaires. La passivité des Chambres législatives ou leur dysfonctionnement, n'ont pas permis aux anciens ministres d'obtenir la décharge et de se porter candidat aux élections de 2015. Sur treize dossiers rejetés de la liste définitive des candidats, soit par le CEP, soit par les instances contentieuses, dix l'ont été pour absence de la décharge de gestion.

Après avoir publié la liste définitive des candidats agréés, le CEP a disqualifié trois autres candidats, dont M. Jacky Lumarque pour absence de décharge. Le cas de Jacky Lumarque est particulier, étant donné que le BCED Ouest I, saisi d'une contestation de sa candidature, avait ordonné au CEP de le maintenir dans la course à la présidentielle, considérant qu'il n'avait pas besoin de décharge. Il est regrettable que le CEP ait ignoré la décision de l'instance contentieuse ayant l'autorité de la chose jugée.

La MOE UE considère que la procédure actuelle pour l'obtenir fait de la décharge un levier politique, qui permet au Parlement de bloquer certaines candidatures. Il serait approprié d'éliminer cette condition désuète qui représente, *de facto*, un obstacle à l'exercice du droit fondamental de se porter candidat ainsi que de renforcer le contrôle financier de la gestion des comptables et ordonnateurs des fonds publics.

IV. CONTENTIEUX DES RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

⁵ Le BCED Ouest I a reçu 41 recours concernant 23 candidats à l'élection présidentielle. Le BCEN a reçu 11 recours concernant 9 candidats à l'élection présidentielle.

⁶ La loi du 26 août 1870 portant sur l'hypothèque légale encore en vigueur.

La tabulation des résultats a été réalisée par le Centre de Tabulation des Voix (CTV), de manière transparente et bien organisée. La MOE UE a analysé un échantillon des procès-verbaux (PV) qu'elle a recueillis lors de son observation du scrutin et a constaté la concordance avec les PV correspondants tabulés par le CTV.

La MOE UE salue la transparence dont le CEP a fait preuve en publiant en ligne tous les procès-verbaux comptabilisés par le CTV, ainsi que les décisions des instances contentieuses. La mission encourage l'autorité électorale à continuer cette pratique lors des prochains scrutins.

Le contentieux des résultats du premier tour des élections législatives a débuté le 19 août avec la proclamation des résultats préliminaires par le CEP, et s'est achevé le 27 septembre quand le BCEN a finalement affiché les décisions concernant les recours introduits contre les décisions des BCED⁷. Même si cette étape s'est déroulée sans incidents importants, l'absence d'un délai légal précis pour l'adoption des décisions par les instances contentieuses, le nombre élevé des recours déposés, ainsi que certaines lacunes organisationnelles ont retardé la proclamation des résultats définitifs jusqu'au 27 septembre.

Le cadre juridique est ambigu en ce qui concerne les compétences des instances contentieuses. La vérification des bases de données et des archives du CTV est limitée au BCEN. En conséquence, environ 65 % des recours n'ont pas été traités sur le fond par les BCED qui se sont déclarés incompétents. Au niveau du BCEN, la plupart des recours ont été rejetés pour absence de preuves ou de la caution, ainsi que pour le manque de qualité du requérant.

Le contentieux des résultats a mis en évidence le manque d'uniformité dans la prise des décisions, parfois sans une argumentation solide, mais aussi l'influence exercée par certains candidats locaux sur les instances contentieuses. Des lacunes importantes concernant la méthode de calcul des résultats des sénatoriales, ainsi que pour les candidats élus au premier tour sur la base d'un écart de 25%, ont porté à des décisions controversées des instances contentieuses.

Un grand nombre des recours a été introduit par les requérants soit sans indiquer la partie défenderesse, soit contre le CEP en tant que partie défenderesse. Toutefois, le CEP n'a pas été notifié et le BCEN ne lui a pas accordé le droit de faire recours contre les décisions des BCED⁸. Cette pratique a affecté le caractère contradictoire des audiences et a bloqué la possibilité de réviser, à travers un deuxième degré de juridiction, certaines décisions des BCED.

La décision du CEP d'annuler les élections dans les circonscriptions où moins de 70% des procès-verbaux ont été tabulés par le CTV, n'a pas été appliquée de manière uniforme ni par le CEP, ni par les instances contentieuses⁹. Certaines décisions définitives des instances contentieuses n'ont pas non plus été appliquées par l'autorité électorale¹⁰.

Un contrôle juridictionnel indépendant fait défaut au contentieux électoral, défaillance qui fragilise cette étape importante du processus et est contraire aux bonnes pratiques internationales en matière d'élections démocratiques.

L'impunité électorale

Afin de décourager la répétition des irrégularités et des actes de violence électorale, le CEP a pris certaines mesures telles que la radiation de 16 candidats, considérés responsables d'actes de violence le jour du scrutin, ainsi que l'annulation des élections dans les circonscriptions où moins de 70% des PV avaient été tabulés. Toutefois, le cadre juridique ne contient pas des garanties

⁷ Concernant les résultats des élections législatives, les BCED ont reçu 204 recours et le BCEN - 119 recours.

⁸ Le CEP a introduit un recours auprès du BCEN contre les décisions du BCED Artibonite dans le cas de Youri Latortue, et du BCED Ouest 1 dans le cas de Jean Renel Senatus. Dans les deux cas, les recours des candidats avaient été introduits auprès du BCED contre le CEP. Le BCEN a cependant considéré que le CEP n'avait pas la qualité d'agir et a rejeté le recours.

⁹ Le CEP n'a pas annulé les élections à la députation dans les circonscriptions de Quartier Morin (31,7% PV tabulés), Anse à Galets (39,3% PV tabulés), Cerca Carvajal (66,7% PV tabulés). Le BCEN Artibonite a validé les élections sénatoriales dans la circonscription d'Artibonite (67,39% PV tabulés) et les élections à la députation dans les circonscriptions d'Ennery (69% PV tabulés) et La Chapelle (69,7% PV tabulés). Le CEP a décidé la répétition des élections sénatoriales dans les circonscriptions à la députation de Boucan Carré, Savanette, Jérémie et Pestel sans décision des instances contentieuses.

¹⁰ Le BCED Sud, suite à la requête du candidat à la députation dans la circonscription Maniche/ Camp Perrin, Jean Wilfrid Lovince, a ordonné au CEP la comptabilisation de 9 PV mis à l'écart par le CTV, même si cela était de la compétence du BCEN. Le CEP n'a pas appliqué cette décision.

suffisantes pour protéger un candidat contre une radiation abusive. Le CEP a également sanctionné certains membres des BED et des BEC sur la base de leur performance lors du premier tour des législatives.

La MOE UE déplore l'absence de poursuites pénales contre les responsables d'actes de violence électorale. Il est crucial que les autorités haïtiennes luttent contre la pérennisation de la culture d'impunité, un facteur décisif pour restaurer la confiance des citoyens haïtiens dans le système judiciaire et électoral.

V. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

La couverture de la campagne électorale a été caractérisée, en général, par la pluralité des informations offertes aux électeurs par les médias haïtiens. Ceux-ci ont exercé leur travail dans un climat de respect de la liberté d'expression et sans limitations du libre exercice du journalisme. Néanmoins, malgré leurs efforts pour couvrir les élections de manière inclusive, plus de la moitié des médias analysés par la MOE UE ont fait preuve de partialité informative en faveur de certains candidats présidentiels.

Du 1er au 24 octobre 2015 la MOE UE a effectué un suivi systématique des émissions de la Radio Télévision nationale d'Haïti (RTNH) et des médias privés Radio Télévision Ginen, Radio Caraïbes, Télé Kiskeya, *Le Nouvelliste* et *Le National* afin d'évaluer le niveau d'accès des candidats aux médias. Pendant la période mentionnée, la diffusion de programmes sur les élections, les entretiens en studio avec les candidats, ainsi que la retransmission de débats politiques ont occupé une part importante des programmations des radios et des chaînes de télévision haïtiennes. Du côté des médias publics, la Télévision nationale d'Haïti (TNH), à travers ses émissions quotidiennes « Mise au point » et « Elections 360 »¹¹, a fait des efforts louables pour offrir une plateforme aux candidats municipaux et présidentiels, respectivement. Néanmoins, les relevés de la MOE UE montrent que la TNH a favorisé le candidat présidentiel du PHTK, Jovenel Moïse, en lui consacrant 60% du temps total d'antenne¹² accordé aux 10 candidats présidentiels les plus présents dans les médias. Dans le cas de la Radio nationale d'Haïti (RNH), le temps total d'antenne consacré à Jovenel Moïse (PHTK) s'élève à 56%.

Par rapport aux médias privés analysés par la MOE UE, la couverture informative de la campagne électorale s'est révélée diverse. Si Radio Ginen et Télé Ginen ont réalisé une couverture clairement favorable à Jovenel Moïse (PHTK), qui a reçu respectivement 72% et 77% du temps total d'antenne consacré aux 10 candidats présidentiels les plus présents dans les médias, Télé Kiskeya a accordé 53% du temps d'antenne au candidat de LAPEH, Jude Célestin. De son côté, Radio Caraïbes et les journaux *Le Nouvelliste* et *Le National* ont assuré une couverture équilibrée et neutre.

Après la clôture officielle de la campagne électorale, la TNH a diffusé, la veille des élections, des spots de campagne du PHTK ainsi que des reportages sur les réalisations du président Martelly.

VI. PARTICIPATION DES FEMMES

Le cadre juridique¹³ régissant les élections générales de 2015 contient, pour la première fois, un ensemble des mesures incitatives pour la participation des femmes, y compris la reconnaissance par la Constitution d'un quota de 30% à tous les niveaux de la vie politique. La MOE UE salue le respect de ce quota dans les listes des candidats aux élections municipales. Ceci permettra aux femmes de participer dans tous les conseils municipaux issus du scrutin de 25 octobre.

Cependant, pour les élections présidentielle et législatives, le système uninominal majoritaire à deux tours ainsi que l'absence de mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du quota, n'ont pas permis de rendre effectif ce droit constitutionnel. Il est regrettable que les femmes n'aient

¹¹ Diffusé simultanément à la RNH.

¹² Spots de campagne exclus.

¹³ La Constitution de 1987 amendée, le Décret électoral du 2 mai 2015, la loi de 2013 sur les partis politiques.

représenté que 7% des candidats¹⁴ à l'élection présidentielle, 10 % des candidats au Sénat et 8% des candidats à la députation. Pour le deuxième tour des élections législatives, seules deux femmes se sont qualifiées pour le Sénat et quatre à la députation¹⁵.

VII. SOCIETE CIVILE

Afin d'exclure des soi-disant groupes d'observation étant en réalité des structures d'appui partisan, le CEP a limité le nombre de missions nationales agréés à 15 et donné priorité aux organisations expérimentées. Il est louable que le CEP n'a pas exclu des missions qui avaient été particulièrement critiques vis à vis de son travail. Cependant, la MOE UE regrette que l'accréditation n'ait pas été effectuée sur la base de critères clairement établis.

Comparé au scrutin précédent, le Comité inter-organisationnel pour une élection inclusive en démocratie (COEID) a intégré plus d'observateurs au sein des missions d'observation nationales. Cela a permis de renforcer l'audit de l'aménagement des centres de vote ainsi que l'observation de l'assistance octroyée aux électeurs avec handicap physique.

VIII. JOURNEE ELECTORALE

La journée électorale s'est généralement déroulée dans le calme, grâce à une bonne organisation, à l'engagement du personnel, ainsi qu'au rôle joué par la PNH. Elle a procédé à 224 arrestations au cours de la journée, dont certaines ont déjà été déférées au parquet. Le déploiement et la réactivité de la PNH a contribué à réduire le taux d'incidents graves, et a également amélioré l'ambiance aux alentours des centres de vote.

Le retard dans l'ouverture des BV dans 65% des cas observés était lié à l'application des procédures, l'inscription des mandataires et le comptage des bulletins reçus. Le personnel et les matériels nécessaires pour le scrutin étaient présents à temps, et les procédures d'ouverture ont généralement été bien appliquées. Les observateurs de la MOE UE ont évalué l'ouverture des bureaux de vote positivement dans 89% des cas observés. Malgré certains efforts déployés par le CEP afin d'optimiser les conditions physiques dans les bureaux de vote, la grande majorité d'entre eux se trouvaient toujours dans des espaces relativement exigus.

Les mandataires de partis étaient présents dans tous les bureaux de vote observés, les partis les plus fréquemment représentés étant le PHTK (présents dans 74% des bureaux de vote observés), Vérité (57%), Fanmi Lavalas et Ptit Dessalines (53% et 52% respectivement), ainsi que LAPEH et KID (47% chacun), Renmen Ayiti et OPL (42% et 41% respectivement.) Malgré une présence massive de mandataires, les problèmes observés le 9 août n'ont certainement pas pris la même ampleur : même si la rotation de mandataires prévue par le CEP n'a pas toujours été effectuée, la limite de 10 mandataires par bureau a été respectée dans 75% des cas observés. Les mandataires montraient systématiquement leur carte d'identité aux agents électoraux en charge de leur inscription et ils portaient leur accréditation dûment personnalisée dans 84% des cas observés. Les consignes visant à limiter le risque de vote multiple ont été majoritairement respectées, même si le risque d'un double vote des mandataires n'était pas totalement exclu.

Les procédures de vote ont également été respectées dans une large mesure: les cartes d'identité des électeurs ont toujours été vérifiées, et la liste d'émargement signée, à peu d'exceptions près. Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement la conduite du vote et la performance du personnel électoral dans respectivement 85% et 72% des bureaux observés.

¹⁴ Parmi les 54 candidats à l'élection présidentielle il y avait 4 femmes. Parmi les 232 candidats au Sénat il y avait 23 femmes, et seulement 2 sont passées au deuxième tour, tandis que parmi les 1621 candidats à la députation il y avait 129 femmes, dont 4 sont en ballotage.

¹⁵ Les données n'incluent pas les circonscriptions où le premier tour des élections législatives sera répété.

Les agents électoraux ont expliqué les procédures de vote aux électeurs dans seulement 43% des cas. Ceci et le manque d'affiches informatives ont contribué à ce que la compréhension des procédures par les électeurs ait été évaluée positivement dans seulement 56% des bureaux de vote observés. Dans 30% des cas observés, l'assistance octroyée aux personnes handicapées ne respectait pas le secret de leur vote tandis que dans 16% des BV, les mandataires des candidats ont tenté d'influencer le choix des électeurs.

La fermeture et le dépouillement se sont déroulés dans l'ordre et le calme dans la grande majorité des bureaux observés par la MOE UE. Le dépouillement s'est effectué de manière transparente et les membres de bureaux de vote ont eu nettement moins de difficultés à remplir les procès-verbaux comparé au premier tour des législatives. Un aide-mémoire était également disponible dans 60% des BV.

Les mandataires ont pu assister au dépouillement. Aucun d'entre eux n'a refusé de signer les procès-verbaux dans les BV observés par la MOE UE. Conformément au décret électoral, des copies des procès-verbaux ont été données aux mandataires des deux partis gagnants et affichées à l'extérieur des BV dans la grande majorité des cas. Les observateurs de la MOE UE ont évalué les procédures de dépouillement positivement dans tous les bureaux observés.

A l'invitation du Gouvernement Haïtien et du CEP, la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 12 juillet 2015. La MOE UE est dirigée par Mme. Elena VALENCIANO, membre du Parlement européen. 80 observateurs de 25 Etats membres de l'Union européenne (UE) et de la Norvège ont été déployés dans l'ensemble du pays dans le but d'évaluer le premier tour des élections législatives au regard des normes internationales, ainsi que des lois haïtiennes. Une délégation du Parlement européen, composée de 6 députés et présidée par Mme Izaskun BILBAO, a rejoint la mission et partage ses conclusions.

La Mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 253 bureaux de vote (2 % du total) dans tous les départements du pays pour y observer l'ouverture, le vote, le dépouillement et la transmission des résultats.

Tout comme elle l'a fait lors de la campagne et des préparatifs préélectoraux, la MOE UE continuera à observer les développements postélectoraux, en particulier la centralisation des résultats et la phase du contentieux électoral, y compris le traitement des infractions électorales. La MOE UE observera également, le cas échéant, un éventuel deuxième tour de l'élection présidentielle. La mission publiera un rapport final sur l'ensemble de ses observations, qui pourra éventuellement inclure des recommandations, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la République d'Haïti, au CEP, et à toutes les autorités nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation internationales, aux organisations de la société civile et aux médias pour leur coopération et leur accueil au cours de la période d'observation. La mission est aussi particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne à Port-au-Prince, aux missions diplomatiques des Etats membres, ainsi qu'à la MINUSTAH.

Cette Déclaration sera également disponible en créole sur le site web de la Mission: <http://www.eueom.eu/haiti2015> . Seule la version française est officielle.

Pour plus d'information, contactez :

Javier Gutiérrez, Attaché de presse, tél : (+509) 48898035

**Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne Haïti 2015
Hotel Royal Oasis, 6ème étage. Pétiion-Ville, Port-au-Prince, Haïti**